

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le vingt-deux du mois de décembre à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Mmes BALDET Maryse BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM, GALLAND Alain, GIRAUD Christophe (arrivé à 20h35), LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée, M. VEY Patrick

Absents représentés : Melle AVOUAC Sophie, M NICOLAS André

M GALLAND Alain a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Concernant le point sur la vente du camping, Josette Berry souhaite que la phrase : « Josette Berry s'était engagée à contacter une association regroupant des enseignants à la retraite pour envisager un partenariat » soit modifiée. Il ne s'agit pas de retraités mais de membres d'un groupement d'enseignants.

Le compte rendu est approuvé.

Votes pour : 12 Abstentions : 6	<i>P.CRESPIY, J.BERRY, JP. PANNEFIEU, E. ANDRIEU, R. VAGGIANI</i>
------------------------------------	---

Présentation des différentes réunions

- **Conférence** vendredi 25 novembre
- **Sainte Barbe** le 10 décembre.
- **Inauguration du Relais Assistantes Maternelles** le mercredi 14 décembre.
- **Marché de Noël** : Alain GALLAND explique que le bilan de l'édition 2011 est très positif : une douzaine d'exposants a été refusée et de très nombreux visiteurs sont venus toute la journée. Les exposants apprécient particulièrement la qualité de l'accueil et la convivialité. Le marché aura lieu l'année prochaine le 9 décembre 2012.
- **Réunion Filière Bois** : Didier CHAZALON explique que le projet avance sur l'approvisionnement des chaufferies bois des bâtiments conventuels, de l'ESAT et de la Maison de Retraite. Un cahier des charges va être mis en place pour garantir la qualité des plaquettes. L'approvisionnement régulier sera assuré grâce aux déchets de bois fournis par des scieries. Les agriculteurs qui le souhaitent pourront livrer du bois préalablement broyé grâce au matériel de la CUMA des Trois Rochers, en fonction du temps dont ils disposeront et du bois disponible. Une visite est prévue dans la Nièvre pour se faire une idée plus précise du mode de fonctionnement possible et s'inspirer d'autres structures. Monsieur le Maire souhaite souligner l'engagement de l'ESAT Meymac dans ce projet important pour le territoire ainsi que l'intérêt du partenariat entre la commune et l'ESAT. Il rappelle que la commune a cherché, dès l'origine du projet, à réfléchir à un approvisionnement local afin de générer de l'économie et de limiter l'impact Carbone.

- **Noël à la Maison de Retraite** : une animation avec un orgue de barbarie et une chanteuse a été proposée. Le CCAS a payé cette animation et fera de même à l'Hort des Melleyrines.

Droits de préemption

Vente de deux parcelles non bâties sises section B n° 1584, 1616 (Le Pinet),

Vente d'une parcelle bâtie sise section B n° 1219 (La Fuye),

La Commune ne préempte pas.

Vente d'une parcelle bâtie sise section AC n° 242 (Rue St Pierre),

La Commune ne préempte pas :

Votes pour : 17 Abstentions : 1	<i>A GALLAND</i>
------------------------------------	------------------

Décision Modificative

Monsieur le Maire présente un projet de décision modificative.

Budget commune :

2313 op 16 (mission SPS marchés bovins) : + 87 €

21538 op 24: - 87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette décision à l'unanimité.

Subvention CCAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une somme de 7 500 € avait été prévue dans le budget communal 2011 pour subventionner le budget CCAS. Il demande au Conseil de l'autoriser à procéder au versement d'une subvention d'un montant de 6 000 €, incluse dans le budget prévu, pour équilibrer le budget. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité.

Renouvellement ligne de crédit

Régis LAC rappelle qu'aucun emprunt n'a été souscrit cette année. Pour pouvoir fonctionner en attendant le versement de subventions attendues, notamment du FCTVA, il propose de renouveler la ligne de crédit de 400 000 €. Monsieur le Maire tient à préciser que les lignes de crédit pourraient toutes être remboursées en fin d'année si les subventions obtenues étaient toutes encaissées. Par conséquent, ces lignes de crédit ne peuvent pas être assimilées à des emprunts « déguisés ».

Le Conseil approuve à l'unanimité le renouvellement.

Création d'une gaine ascenseur : avenant 1 lot 6

Monsieur le Maire présente un avenant au lot 6 concernant la création de la gaine ascenseur :

- Nettoyage général (confié à une entreprise de nettoyage) : - 500 € HT.

Le montant de l'avenant est de - 500 €. Le montant du marché passe de 5 277.50 € HT à 6 311.89 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve.

Votes pour : 12 contre : 5 abstention : 1	<i>P. CRESPI, J. BERRY, JP. PANNEFIEU, E. ANDRIEU, R. VAGGIANI A. NICOLAS</i>
---	---

Cahier des charges de DRAC pour restauration des tableaux

Monsieur le Maire présente au Conseil le cahier des charges proposé par la DRAC pour la restauration des tableaux de la Sacristie. Ce document doit être approuvé pour pouvoir lancer une procédure de consultation des entreprises.

Le Conseil approuve à l'unanimité le document.

Cahier des charges pour la vente du camping

Renée VAGGIANI estime que le document aurait dû être communiqué avant le conseil. Monsieur le Maire précise que tous les documents soumis à délibération sont consultables en Mairie, comme l'exige la loi. Monsieur le Maire présente les modalités de vente prévues dans le cahier des charges. Eric ANDRIEU craint que des gens du voyage ne viennent s'installer sur le terrain en question et ne se portent par conséquent acquéreurs. Jean-Paul PANNEFIEU pense que le critère « projet proposé par le candidat » comptant pour 20 % n'est pas suffisant. Monsieur le Maire propose de modifier les critères afin de prendre cette remarque en compte. Il présente aussi le projet de développement qui sera demandé aux acquéreurs potentiels. Il devra indiquer les investissements prévus ainsi qu'un plan de communication et d'animations estivales. Il est finalement décidé de fixer les critères suivants :

- 1- **Le montant de l'offre, comptant pour 55%**
- 2- **Le projet proposé par le (ou les) candidat(s), comptant pour 25%**
- 3- **Les garanties financières (avoirs ou garanties de financement), comptant pour 20%**

Les membres de l'opposition refusent de prendre part au vote. Monsieur le Maire explique qu'ils seront par conséquent comptabilisés dans les abstentions. Renée VAGGIANI n'est pas d'accord. Les membres de l'opposition précisent qu'ils ne s'abstiennent pas mais refusent de voter car ils n'ont pas eu le temps de consulter le document et de se concerter. Monsieur le Maire explique que les membres présents à la séance ne peuvent que voter « pour », « contre » ou « s'abstenir, comme le veut la réglementation. Le document est ainsi approuvé :

Votes pour : 13 abstention : 6	<i>P.CRESPY, J.BERRY, JP. PANNEFIEU, E. ANDRIEU, R. VAGGIANI</i>
-----------------------------------	--

Diagnostic amiante pour le camping

AUDIT CONSTRUCTION est retenu pour 738 € TTC.

Votes pour : 13 abstention : 6	<i>P.CRESPY, J.BERRY, JP. PANNEFIEU, E. ANDRIEU, R. VAGGIANI</i>
-----------------------------------	--

Demande location boulodrome

Comme chaque année, Monsieur le Maire présente une demande de location du boulodrome pour février et mars qui émane de la Pétanque de Freycenet Latour. Le conseil approuve à l'unanimité. Les tarifs seront fixés dans une prochaine délibération.

Convention carrière ROLLE

Monsieur le Maire présente la convention à renouveler pour l'exploitation de la carrière. Le conseil approuve ce document à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Achat terrain lotissement

Didier CHAZALON rappelle que la commune recherche depuis de longs mois un terrain qui pourrait accueillir un lotissement communal. Il indique que des négociations ont été engagées en 2009 avec Bernard VALETTE qui possède le terrain situé entre le lotissement Les

Condamines et le lotissement Les Hourches. Un compromis a pu être trouvé avec Bernard VALETTE. Le prix du mètre carré a été fixé à 8.50 €, pour un terrain de 12 000 m². Renée VAGGIANI rappelle que cette zone est plutôt instable et se situe du reste au-dessus de la Prada. Didier CHAZALON lui répond que c'est elle qui avait rendu ce terrain constructible en 2006 lors d'une révision du PLU. Si elle avait alors estimé qu'il n'était pas stable, elle n'aurait pas dû l'inscrire. Il ajoute qu'il existe des moyens efficaces de construire des bâtiments sur ce type de terrain, en consolidant notamment les fondations. Il ajoute qu'un drainage devra être mis en place car il y a beaucoup d'eau, ce qui devrait résoudre un certain nombre de problèmes. La loi sur l'eau va aussi imposer des contraintes. Jean-Paul PANNEFIEU rappelle qu'il est très important de faire un lotissement pour la Commune. Renée VAGGIANI est gênée par le prix annoncé car il est inférieur au tarif que le conseil avait fixé précédemment pour les terrains constructibles, soit 10 € le mètre carré, quand des particuliers souhaitent acquérir du domaine public. Didier CHAZALON rappelle que ce n'est pas le même contexte et que les surfaces considérées sont très importantes. Monsieur le Maire termine en disant que dans cette affaire, le vendeur et l'acquéreur sont gagnants, et que personne n'est donc lésé. Le conseil approuve l'achat de ce terrain au prix de 8.5 € le m²

Votes pour : 18 abstention : 1	<i>E. ANDRIEU,</i>
-----------------------------------	--------------------

Emprunt budget annexe lotissement

L'acquisition, les frais de notaire, les travaux et les différents frais d'études sont estimés entre 350.000 et 400.000 €. Afin de pouvoir financer ce projet, il convient de contracter un emprunt qui sera remboursé au fur et à mesure de la vente des terrains. Renée VAGGIANI précise que ce sujet n'était pas prévu à l'ordre du jour. Monsieur le Maire reconnaît que ce dossier n'avait pas été inscrit au programme mais il ajoute que Bernard Valette n'est disposé à vendre son terrain que dans la mesure où la vente serait intervenue avant le 1 février, et ce, pour des raisons personnelles. En conséquence, ce point crucial nécessite une prise de décision rapide. Régis LAC indique que les taux d'intérêts risquent de monter dans les jours à venir et pense qu'il faut impérativement statuer. Il a consulté 3 banques pour avoir des propositions. Seules 2 ont répondu et garantissent des taux pendant quelques jours. Monsieur le Maire ajoute que la question peut être reportée au conseil de janvier, avec le risque de bénéficier alors de taux plus élevés. Le Crédit Agricole propose le taux le plus bas, un taux fixe de 4.05 €, sans pénalités de remboursement. Jean-Paul PANNEFIEU estime que les 6 membres peuvent s'abstenir, par principe, ce qui n'empêchera pas la prise de cette décision.

La proposition est approuvée :

Votes pour : 13 abstention : 6	<i>P. CRESPIY, J. BERRY, JP. PANNEFIEU, E. ANDRIEU, R. VAGGIANI</i>
-----------------------------------	---

Musée des Arts et Croyances populaires

Monsieur le Maire informe le Conseil que les responsables du Musée des Croyances Populaires souhaitent venir installer leur structure au Monastier. Leur musée, qui présente des contes et croyances populaires sous forme de saynètes, se trouvait jusque là rue Raphaël, au Puy, et accueillait près de 4000 visiteurs chaque année et de nombreuses écoles. Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle qu'une partie des collections du Musée Municipal ne pourront être présentées dans l'Espace Culturel qui va ouvrir ses portes en mai prochain. Il

indique que la DRAC Auvergne viendra dans les semaines à venir pour effectuer un inventaire des collections ainsi qu'une vérification des autorisations de transfert des objets exposés, mais aussi pour clarifier la situation du musée municipal. Monsieur le Maire propose ensuite d'attribuer quelques salles situées au rez-de-chaussée du château abbatial au Musée des Croyances Populaires. Les responsables de ce dernier pourraient ainsi assurer l'ouverture de ce site secondaire en échange d'une participation aux frais de fonctionnement. Les collections municipales seraient ainsi visibles, sans coût de personnel, et la commune disposerait d'une animation supplémentaire à proposer aux visiteurs. Une convention d'occupation devra être rédigée. Une présentation du musée des Croyances Populaires sera proposée aux membres du Conseil par Monsieur Rey, le créateur des saynètes, qui va emménager au Monastier dans les semaines à venir.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Participation Fonds de Solidarité Logement

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général concernant le Fonds de Solidarité Logement. Le Conseil Général invite les communes à participer au financement de ce fonds. Renée VAGGIANI déplore le fait que l'Etat se désengage et elle trouve anormal que la Commune vienne compenser ces carences, d'autant que la commune n'a pas de compétence en matière d'aide sociale. Elle précise que certaines communes de la Communauté de Communes ont refusé de participer au financement de ce fonds. Jean-Paul PANNEFIEU est d'accord avec cette intervention. Monsieur le Maire propose de reporter la question à un prochain conseil et de se renseigner plus précisément sur ce dossier.

Tarifs 2012

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de tarifs pour 2012. La plupart des tarifs de 2011 sont reconduits. L'augmentation la plus importante concerne les abonnements des services d'eau et d'assainissement qui passent de 51 € à 52 €, comme cela avait été dit lors du vote des tarifs 2011. En effet, il avait été précisé alors qu'il serait souhaitable d'augmenter régulièrement et de façon limitée cet abonnement, au lieu de procéder à une hausse importante d'un seul coup. Par ailleurs, le coût de traitement des eaux résiduelles passera pour sa part de 0,85 € par m³ à 1 € par m³. Régis LAC explique en effet qu'un déficit de 4000 € est à prévoir sur le budget assainissement et qu'il faut impérativement équilibrer les budgets. Il rappelle qu'auparavant, une subvention était versée du budget Commune au budget assainissement, ce qui n'était pas légal et ce qui obligeait les personnes qui ne bénéficiaient pas des services d'assainissement de la commune à financer indirectement un service dont ils ne profitaient pas. Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'assainissement importants devront être réalisés en 2012 et ne pourront être reportés. Ces travaux concernent l'assainissement du village de Meymac qui doit être réalisé pour que l'ESAT puisse se mettre aux normes sanitaires, et la rue Henri Debard qui doit permettre de raccorder une nouvelle résidence et des maisons situées autour du parking à aménager. Ces travaux permettront aussi de traiter en partie les problèmes d'écoulement des eaux autour de la future maison de retraite et de trouver des solutions d'ensemble pour canaliser les eaux pluviales dans le secteur de la Fuye. Jean-Paul PANNEFIEU estime qu'une telle augmentation n'est pas normale. Il propose d'abandonner ou de reporter certains chantiers. Eric Andrieu soutient ce point de vue. Monsieur le Maire précise que les travaux évoqués ne peuvent être reportés et ne sont pas facultatifs. Régis LAC rappelle que l'abonnement au Syndicat du Rocher Tourte est de 70 € HT et que le coût de traitement des eaux est plus élevé. Il précise que quoi qu'il en soit, même sans faire de travaux, un déficit sera quand même à prévoir et une solution devra être trouvée. Eric ANDRIEU estime qu'il faut faire des choix.

Didier CHAZALON lui demande comment il compte équilibrer le budget dans ces conditions. Il rappelle que des travaux doivent être effectués sur l'assainissement collectif de particuliers dans le secteur de la rue Debard, car ils sont obligatoires. Il indique que l'annulation des travaux sur Meymac posera des problèmes importants à l'ESAT. Il souligne que les problèmes de la maison de retraite, déjà évoqués lors du précédent conseil, devront aussi être réglés. Monsieur le Maire estime que ces deux chantiers sont essentiels pour la commune et ne peuvent être reportés sans conséquences. Il ajoute que la volonté de maintenir des tarifs bas à une certaine époque a considérablement limité du même coup la possibilité de réaliser les investissements d'entretien obligatoires, ce qui n'est pas sans conséquence aujourd'hui. Il déplore aussi le fait que certains travaux aient été réalisés de façon incomplète, à l'exemple de la rue Debard qui a été goudronnée à l'époque sans que les réseaux n'aient été réalisés. De telles erreurs de conception ou de calcul ont aujourd'hui un impact sur le coût du chantier qui doit être désormais réalisé.

Concernant les tarifs de pesages, Philippe CRESPIY estime que l'augmentation est trop importante car il s'agit d'un service public. Renée VAGGIANI estime que la notion de rentabilité ne doit pas porter préjudice au service public. Régis LAC répond néanmoins que c'est tout le monde qui paie. Il est décidé que compte tenu des montants considérés, le tarif ne sera pas modifié. Concernant l'augmentation du prix de la location du boulodrome aux associations extérieures, de 25 € à 50 € par mois, Régis LAC indique que les dépenses d'électricité de l'ensemble gymnase-boulodrome se situent actuellement autour de 14 000 € par an, ce qui justifie une hausse.

Les tarifs sont approuvés pour l'assainissement :

Votes pour : 13 contre : 6	<i>P. CRESPIY, J. BERRY, JP. PANNEFIEU, E. ANDRIEU, R. VAGGIANI</i>
-------------------------------	---

Le reste des tarifs est approuvé à l'unanimité.

Location de la salle des fêtes avec la cuisine (caution de 800 € et attestation d'assurance fournie)

	2010	2011	2012
Restaurateurs de la commun	260 €	280 €	280 €
Restaurateurs hors commune.....	260 €	280 €	280 €
Repas privé commune.....	260 €	280 €	280 €
Repas privé hors commune.....	500 €	550 €	550 €
Associations de la commune	100 €	100 €	100 € sans
restaurateurs			
Associations hors commune.....	300 €	300 €	100 € sans
restaurateurs			

Location de la salle des fêtes sans la cuisine (caution de 800 € et attestation d'assurance fournie)

	2010	2011	2012
Privé de la commune.....	110 €	150 €	150 €
Privé hors commune.....	350 €	350 €	350 €
Assemblée générale de banque.....	350 €	350 €	350 €
Ventes commerciales.....	350 €	400 €	400 €
Associations de la commune		100 €	100 € (gratuité si
spectacle ou animation ouvert au public)			
Associations hors communes.....	170 €	200 €	200 €
Associations CCPM.....	100 €	150 €	150 €
Spectacles et manifestations écoles	gratuit	gratuit	gratuit
Associations caritatives locales.....	gratuit	gratuit	gratuit

une personne	300 €	300 €	300 €
Columbarium (1 niche de 4 places).....	1585 €	1 585 €	1 585 €
Renouvellement d'une concession	500 €	500 €	500 €
Renouvellement d'une concession 1 personne	400 €	400 €	400 €

Prêt de matériel

	Barrières Vauban	Chaises	Tables	Sono	Barnum	Podium
Associations de la commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit Caution 300 €	2010:gratuit caution 300 € 2011:gratuit caution 400 € 2012 gratuit caution 400 €	2010: gratuit 2011:gratuit caution 400 € 2012: gratuit caution 400 €
Associations hors commune	2010: 35 € 2011: 35 € par tranche de 10 2012: 35 € par tranche de 10	2010:10 € par tranche de 50 chaises 2011:15 € par tranche de 50 chaises 2012: 15 € par tranche de 50 chaises	2 € la table 2 € la table	Non Non	Non Non	2010: 2 € le module (hors CCPM) 2011: 2 € le module (caution 400 €) 2012: 2 € le module (caution 400 €)
Privés de la commune	2010: non 2011: 35 € par tranche de 10 2012:35 € par tranche de 10	2010:10 € par tranche de 50 chaises 2011:15€ par tranche de 50 chaises 2012 : 15 € par tranche de 50 chaises	2 € la table 2012:2 € la table	Non Non	Non NON	2 € le module (caution 400 €) 2012: 2 € le module (caution de 400 €)
Privés hors commune	Non Non	2010: 15 € par tranche de 50 chaises 2011: 20 € par tranche de 50 chaises 2012:20 € par tranche de 50 chaises	5 € la table 2012:5 € la table	Non Non	Non Non	Non Non
Communes de la CCPM	2010:Gratuit 2011: 35 € par tranche de 10 2012: 35 € par tranche de 10	2010: gratuit 2011: 10 € par tranche de 50 chaises 2012:10 € par tranche de 50 chaises	2010:gratui t 2011:2 € la table 2012: 2 € la table	Non 2012:Non	2010: gratuit 2011: 10 € 2012: 10 €	2010: gratuit 2011: 2 € le module 2012:2 € le module (caution de 400 €)
CCPM	Gratuit	Gratuit	Gratuit	non	Gratuit	Gratuit
Autres communes	40 € par tranche de 10	20 € par tranche de 50 chaises	5 € la table	non	non	3 € le module (caution de 400 €)

Piscine

	Le ticket	Carte 10 entrées	Abonnement
Adultes	2,50 €	20,00 €	45,00 €
Tarif réduit Etudiants-enfants (4-16 ans)	1,20 €	10 €	23 €
Classe piscine Colonie, Centres de Vacances	0,80 € sur facture		

Musée Municipal ESPACE CULTUREL

	2010	2011	2012
Adultes	2,00 €	2,50 €	à définir
Tarif réduit groupe de 10 personnes et +	1,00 €	1,50 €	à définir
Scolaires.....	0,50 €	0,50 €	à définir
Scolaires de la commune encadrés.....	Gratuit	Gratuit	à définir

Camping Municipal

	2010	2011	2012
Par emplacement	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Par campeur (forfait eau + 1 jeton par campeur)	2,25 €	2,25 €	2,50 €
Par Véhicule	1,25 €	1,25 €	1,50 €
Par branchement électrique.....	2,50 €	2,50 €	2,50 €
Le jeton de douche supplémentaire.....	1,60 €	1,60 €	1,60 €
Animaux de compagnie	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Emplacement Camping-car	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Jeton Machine à laver	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Randonneurs à pieds et à vélo: forfait emplacement + 1 campeur.....		4,00 €	4,00 €

Chalets

	2010	2011	2012
Basse saison: -Du 1 janvier au 12 février -Du 12 mars au 9 avril -Du 7 mai au 28 mai -	180 €	180 €	180 €
Moyenne saison: - Du 28 mai au 2 juillet -Du 27 août au 24 septembre	210 €	210 €	210 €

Vacances hiver et pâques: -Du 12 février au 12 mars -Du 9 avril au 7 mai -Du 17 décembre 2011 au 7 janvier 2012	230 €	230 €	230 €
Saison: -Du 2 juillet au 16 juillet -du 20 août au 27 août	230 €	230 €	230 €
Haute saison: -Du 16 juillet au 30 juillet -Du 30 juillet au 13 août -Du 13 août au 27 août	380 € 380 € 380 €	380 € 420 € 380 €	380 € 420 € 380 €
Week-end			80 € sans chauffage 100 € avec chauffage

Gîte d'étape

	2010	2011	2012
recettes			
La nuitée par personne	12,50 €	13 €	13 €
Tarif groupe (15 personnes).....	10,00 €	10 €	10 €
A titre indicatif : Régie Marcon 3000 € blanchisserie 1442,35			
Recettes : 12014,20			

Droit de pesage pont bas

	2010	2011	2012
Pesée unique (véhicule, remorque)	5,50 €	8,00 €	8 €
Pesée + tare (véhicule, remorque ...)	8,00 €	10,00 €	10 €
Recettes 2010 : 248,50 €		Recettes 2011 : 406 €	
Dépenses contrôle Velay Précision 2011 :	1 168 €		

Droits de pesage animaux

	2010	2011	2012
Veau, bovin, équidé, porc par tête.....	2,50 €	2,50 €	2,50
Pesage hors marché.....	3,00 €	5,00 €	5,00
(Plafond 20€)			

Droits de pesage et droits de place Marché Ovins

-De 1 à 5	1,50 + 0,50	2,00 €	2,00€
-De 6 à 10	2,00 + 1,00	3,00 €	3,00 €
-De 11 à 15	2,50 + 2,00	4,50 €	4,50 €
-Plus de 16	3,00 + 3,00	6,00 €	6,00 €

Droits de place

	2010	2011	2012
Veau, bovin, équidé, porc par tête	1,00 €	1,00€	1 €
Forains prix de base minimum	2,00 €	2,00 €	2 €
Le mètre linéaire pour étalage forain	0,50 €	0,50 €	0,50
€			
Volle primeur.....	4,00 €/jour	4,00 €/jour	4,00
€/jour			
Varraud fromage.....	200,00 €/année	200,00 €/année	
200,00 €/an			

Beumel primeur.....	5,00 €/jour	5,00 €/jour
5,00€/Jour		
Fargeau poissonnier, camion pizza.....	200,00 €/année	200,00 €/année
200,00€/an		
Chanal cycles.....	90,00 €/année	90,00 €/année
90,00 €/an		
Camion outillage	50,00 €/jour	50,00 €/jour
50,00€/jour		
Cirque, spectacle.....	30,00 €/spectacle	30,00 €/spectacle
30,00€/spectacle		

Carnets

Carnets de couleur jaune	2,50 €
Carnets de couleur blanche	1,00 €
Carnets de couleur rose.....	5,00 €
Carnets de couleur verte	10,00 €
Carnets de couleur bleue	20,00 €

Fête foraine

	2010	2011	2012
Place du couvent			
-Auto Chabanon	125 €	125 €	125 €
-Jeux	17 €	17 €	17 €
-Manège enfants Rossi.....	55 €	55 €	55 €
-Tir Bénonie	15 €	15 €	15 €
-Frites	30 €	30 €	30 €
Place François d'Estaing			
-Tir Rossi.....	30 €	30 €	30 €

Tennis plein air (Tarif horaire)

	2010	2011	2012
Joueurs de la commune	3,80 €	3,80 €	3,80 €
Joueurs extérieur de la commune	5,30 €	5,30 €	5,30 €

70 € recettes
2011

Salle omnisports (boulodrome)

	2010	2011	2012
Privé apéritifs	70,00 €	70,00 €	70,00 €
Location (commune et CCPM).....	25,00 € par mois	25,00 €/mois	50,00€/ MOIS

Bibliothèque

	2010		2011		2012	
	habitants	Autres	habitants	Autres	habitants	
Autres						
	commune		commune		commune	
Abonnement famille.....	17 €	20 €	20 €	25 €	20 €	25
€						
Abonnement adulte	12 €	15 €	15 €	20 €	15 €	20
€						
Abonnement enfant	3 €	3 €	3 €	3 €	3 €	3
€						
Abonnement maisons de retraite et convalescence	150 €		150 €		150 €	

Nom de l'école primaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la question du changement de nom de l'école primaire abordée au dernier conseil. Il indique que des recherches ont permis de confirmer ce que Josette BERRY avait affirmé lors du précédent conseil, à savoir que l'école primaire portait déjà le nom d'Ecole Laurent Eynac. Monsieur le Maire ajoute que la question est donc réglée. Josette Berry demande pourquoi Monsieur le Maire avait demandé il y a un an au conseil d'école de trouver un nouveau nom à l'école. Monsieur le Maire répond qu'à l'époque, personne n'était au courant qu'un nom avait déjà été donné, et qu'il ne figurait du reste nulle part. C'est pourquoi il avait suggéré de nommer l'école. Josette Berry présente d'anciens courriers échangés avec l'Inspection Académique mentionnant le nom d'« Ecole Laurent Eynac ». Elle ajoute qu'elle veut bien changer le nom si les autres conseillers le veulent et ne veut pas en faire une affaire personnelle. Renée VAGGIANI rappelle que Laurent EYNAC a fait beaucoup pour la commune et qu'à l'époque il était radical de gauche. Monsieur le Maire termine en disant que le nom de l'école restera donc « Ecole Laurent Eynac » et qu'il devra désormais figurer dans les correspondances. Il pourra aussi être indiqué à l'entrée de l'école.

Emploi éducateur sportif

Ainsi que cela a été demandé par le Conseil Général, Monsieur le Maire propose de modifier la délibération accordant une subvention aux associations sportives en ajoutant... « **pour emploi d'un éducateur sportif.** »

Le conseil approuve à l'unanimité.

Remplacement délégué au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite

Didier CHAZALON est nommé délégué au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite :

Votes pour : 12 abstention : 7	<i>P. CRESPIY, J. BERRY, JP. PANNEFIEU, E. ANDRIEU, R. VAGGIANI, D. CHAZALON</i>
-----------------------------------	--

Investissements 2012

Ainsi que le prévoit la réglementation, le conseil autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissements en 2012 à concurrence de 25 % du budget 2011 jusqu'au vote du budget 2012.

Questions diverses

- **Vente St Joseph** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier qui concerne l'achat du bâtiment de l'ancienne école Saint Joseph, actuellement propriété de la Communauté de Communes. Un compromis de vente va être signé le 6 janvier prochain. Un couple souhaite s'y installer et envisage d'y ouvrir un musée de l'école et d'y organiser des stages de langues étrangères.
- **Agents recenseurs** : les agents nommés sont Marie Jo Bonnefoy, Cathy Falgon, Nadine Lhoste et Patricia Cortial
- **Demande de mutation** : Stéphane BORCIER, actuellement agent du service technique, a demandé sa mutation pour le Conseil Général de l'Ardèche. Sa candidature a été retenue et un courrier officiel devrait parvenir à la Mairie dans les jours à venir.
- **Fête du Fin Gras** 3 juin 2012 : le Monastier a été retenu pour organiser la manifestation.
- **Intervention** du Collectif « Touche pas à ma mairie » : Gilles ARGAUD, Sabrina CHOLLET, Françoise MEJEAN et Nicole SAURON, représentants du Collectif, ont préalablement demandé à Monsieur le Maire l'autorisation d'intervenir lors du Conseil pour remettre l'ensemble des pétitions récoltées. Dans le respect des règles de la démocratie et du fonctionnement du conseil, ils y ont été autorisés. Après la lecture d'un courrier expliquant les raisons de leur action, Monsieur le Maire reçoit les documents.

Dates diverses

- Spectacle de Noël le 23 décembre à 15h.
- Vœux le dimanche 15 janvier 2012.
- Prochain conseil le 26 janvier 2012 à 20 h.

La séance est levée à 22h45.